

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE LARAGNE-MONTEGLIN (05 300)

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Révision générale du PLU approuvée le :
16/10/2019




Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU n°1 approuvée le :

14/9/2021

PREFET DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

29 SEP. 2021

BOITIER N° 2

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.

Mail : nicoletta.birecillat@alpitude.com

SOMMAIRE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE LARAGNE-MONTEGLIN	1
Sommaire	3
Préambule.....	5
Orientation 1 : renforcer l'attractivité de la commune et permettre l'accueil de nouvelles populations.....	7
Orientation 2 : inscrire Laragne-Montéglin dans son environnement.....	8
Orientation 3 : organiser le développement urbain par l'amélioration de la cohésion urbaine	10
Orientation 4 : préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain	11

PREAMBULE

Le projet d'aménagement et de développement durables présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document-cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

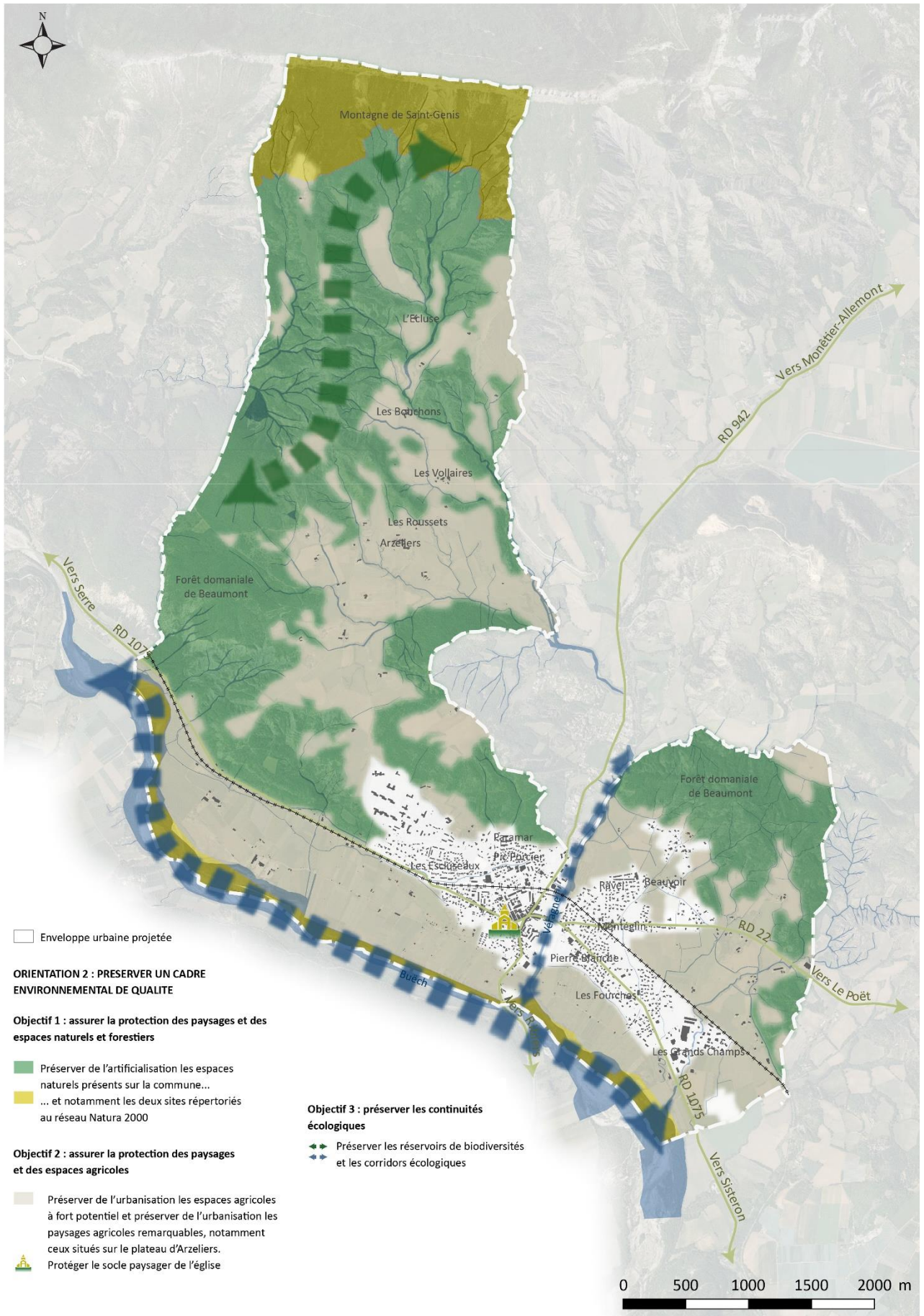
Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

ORIENTATION 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE ET PERMETTRE L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>
Accroître l'attractivité démographique de la commune	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre au besoin de logements lié au desserrement de la population. ➤ Augmenter la population de l'ordre de +350 à +400 habitants à l'horizon 2030.
Diversifier le parc de logement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer un programme de logements mixtes dans le nouveau quartier Les Fourches. ➤ À terme, permettre la réalisation d'un quartier résidentiel à proximité du village de Montéglin et du hameau de Beauvoir. ➤ Poursuivre les efforts en matière de mixité sociale. ➤ Diversifier la typologie des logements locatifs sociaux en développant l'habitat groupé. ➤ Diversifier les typologies de logements afin de permettre aux habitants de réaliser un parcours résidentiel complet sur la commune au cours de leur vie.
Maintenir les équipements présents sur la commune.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir un haut niveau d'offre d'équipements publics et notamment de loisirs. ➤ Moderniser et regrouper les locaux de services techniques. ➤ Restructurer le collège des Hauts de Plaine.
Accompagner le développement des réseaux d'énergie et des communications numériques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les infrastructures de communications numériques en lien avec les acteurs du territoire. ➤ Adapter les réseaux d'énergie au développement urbain.
S'appuyer sur le dynamisme économique de Laragne-Montéglin pour attirer de jeunes actifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter la zone d'activités de l'Ecopole. ➤ Assurer le maintien des activités économiques existantes, et notamment des commerces, dans le centre-ville. ➤ Assurer le développement des activités agricoles tout en les encadrant.

ORIENTATION 2 : INSCRIRE LARAGNE-MONTEGLIN DANS SON ENVIRONNEMENT

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>
Assurer la protection des paysages et des espaces naturels et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver de l'urbanisation les espaces naturels présents sur la commune, et notamment les deux sites répertoriés au réseau Natura 2000, à savoir le Buëch et la montagne de Saint Genis.
Assurer la protection des paysages et des espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter l'urbanisation des espaces agricoles ➤ Préserver de l'urbanisation les paysages agricoles remarquables, notamment ceux situés sur le plateau d'Arzeliers. ➤ Protéger le socle paysager de l'église.
Préserver les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver les réservoirs de biodiversités et les corridors écologiques : <ul style="list-style-type: none"> ✧ la mosaïque d'habitats thermophiles (landes, boisements, pelouses et prairies) au nord de la commune ✧ la rivière du Buëch et le torrent de la Véragne.
Prendre en compte les risques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte la présence d'une canalisation d'éthylène et le risque technologique qu'elle induit. ➤ Prendre en compte la présence d'une canalisation de gaz naturel et le risque technologique qu'elle induit. ➤ Intégrer les risques naturels identifiés au PPRN.
Favoriser les constructions environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter à la production d'énergies renouvelables.

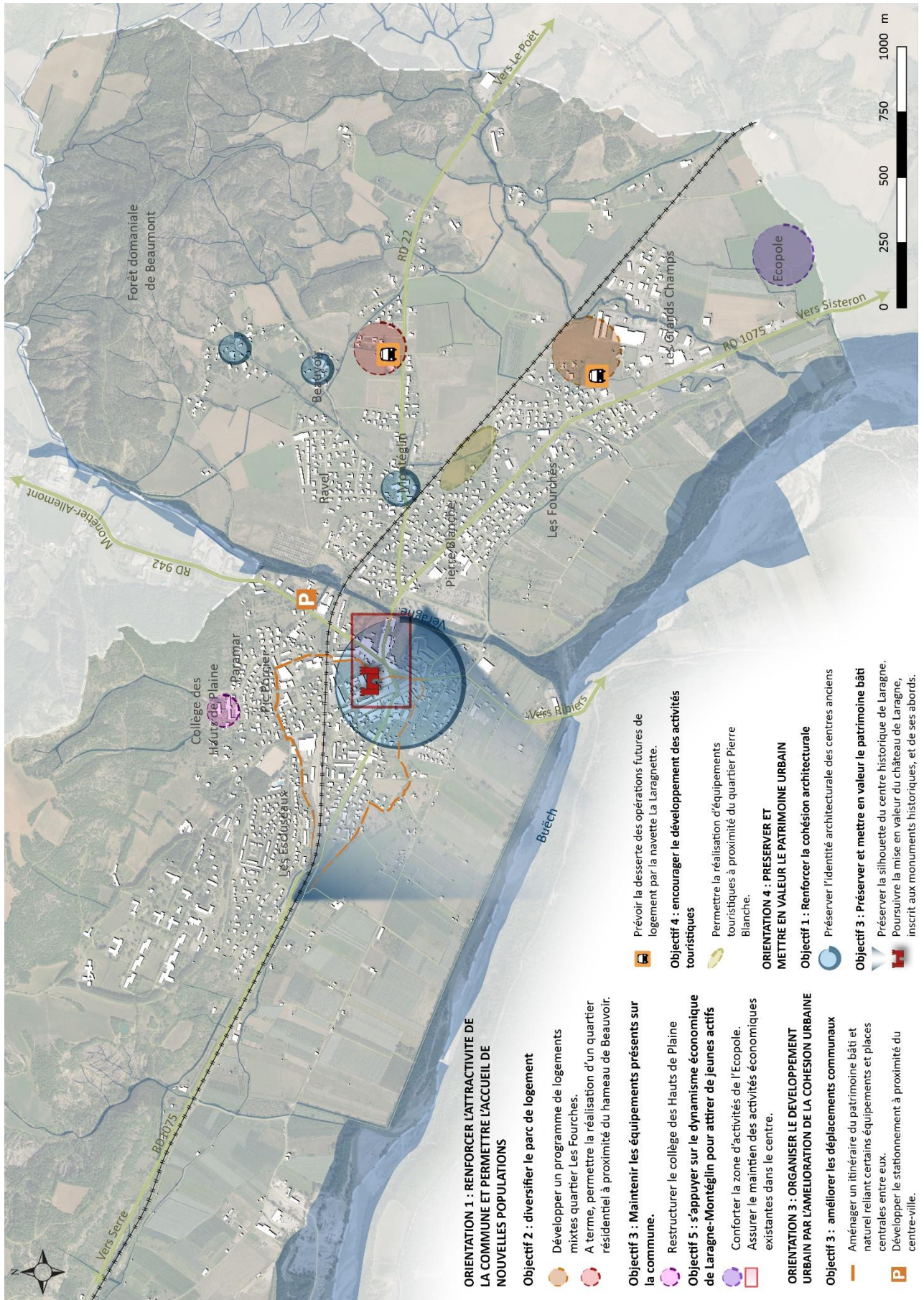


ORIENTATION 3 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN PAR L'AMELIORATION DE LA COHESION URBAINE

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>
Conforter le centre-ville et sa première couronne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Densifier prioritairement les espaces non bâtis situés à proximité du centre ancien. ➤ Favoriser la réhabilitation des logements vacants en lien avec l'aménagement des espaces publics et une opération d'OPAH menée à échelle intercommunale.
Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre l'étalement urbain en limitant l'urbanisation future à hauteur de 23 ha. ➤ Obtenir une densité moyenne minimale de 15 logements/ha pour les nouvelles constructions à échelle communale.
Améliorer les déplacements communaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la fluidité du réseau routier. ➤ Aménager un itinéraire du patrimoine bâti et naturel reliant certains équipements et places centrales entre eux. ➤ Développer le stationnement à proximité du centre-ville. ➤ Prévoir la desserte des opérations futures de logement par la navette La Laragnette. ➤ Favoriser le développement de liaisons douces.
Encourager le développement des activités touristiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre la réalisation d'équipements touristiques à proximité du quartier Pierre Blanche.

ORIENTATION 4 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE URBAIN

<u>OBJECTIFS</u>	<u>ACTIONS</u>
Renforcer la cohésion architecturale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier et renforcer les spécificités architecturales dominantes de chaque quartier. ➤ Préserver l'identité architecturale des centres anciens.
Préserver les éléments végétalisés qualitatifs des espaces urbains	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier et préserver les arbres remarquables. ➤ Préserver les jardins communaux emblématiques.
Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver la silhouette du centre historique de Laragne. ➤ Poursuivre la mise en valeur du château de Laragne, inscrit aux monuments historiques, et de ses abords. ➤ Préserver ou mettre en valeur les éléments de patrimoine bâti (églises, site et ruines du château d'Arzeliers, patrimoine archéologique, maisons remarquables...).



ORIENTATION 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE ET PERMETTRE L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

- Objectif 2 : diversifier le parc de logement**
- Développer un programme de logements mixtes quartier Les Fourches.
 - A terme, permettre la réalisation d'un quartier résidentiel à proximité du hameau de Beauvoir.

- Objectif 3 : Maintenir les équipements présents sur la commune.**
- Restructurer le collège des Hauts de Plaine
- Objectif 5 : s'appuyer sur le dynamisme économique de Laragne-Montéglin pour attirer de jeunes actifs**
- Conforter la zone d'activités de l'Ecopole.
 - Assurer le maintien des activités économiques existantes dans le centre.

- ORIENTATION 3 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN PAR L'AMELIORATION DE LA COHESION URBAINE**
- Objectif 3 : améliorer les déplacements communaux**
- Aménager un itinéraire du patrimoine bâti et naturel reliant certains équipements et places centrales entre eux.
 - Développer le stationnement à proximité du centre-ville.

- Objectif 4 : encourager le développement des activités touristiques**
- Prévoir la desserte des opérations futures de logement par la navette La Laragnette.

- ORIENTATION 4 : PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE URBAIN**
- Objectif 1 : Renforcer la cohésion architecturale**
- Préserver l'identité architecturale des centres anciens
- Objectif 3 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti**
- Préserver la silhouette du centre historique de Laragne.
 - Poursuivre la mise en valeur du château de Laragne, inscrit aux monuments historiques, et de ses abords.